

CHAMBRE DE METIERS DU LOT

(Décret du 25 Février 1939)

MONSIEUR MLYNARCZYK JEAN-LOUIS
LD ST MARTIN DES BOIS
46130 PRUDHOMAT

ATTESTATION DE LA QUALITE D'ARTISAN

Le président de la CHAMBRE DE METIERS DU LOT

Vu le décret N° 98-247 du 2 avril 1998 relatif à la qualification artisanale et au Répertoire des Métiers,

Vu les justificatifs présentés par l'intéressé,

Confère la **QUALITE D'ARTISAN**
pour le métier de

COUVREUR ZINGUEUR

à **MR MLYNARCZYK JEAN-LOUIS**

Né le 09/08/1958 à CREIL (60)

Chef d'entreprise immatriculé(e) au Répertoire des Métiers
sous le No 324723493 RM 46.

En foi de quoi lui délivre la présente attestation pour servir
et valoir ce que de droit.

Fait à CAHORS, le 17/09/2008

Le Titulaire

Cachet de la
Chambre



P/6 Le président de la
Chambre de Métiers
et de l'Artisanat